

**SERVICE DIOCESAIN DE LA  
COOPERATION MISSIONNAIRE**

COMMISSION JUMELAGE  
89, rue Jean Bringer – BP 103  
11003 Carcassonne Cedex 03  
Tel. 04 68 47 05 31  
Fax. 04 68 47 76 81

ACCUEIL PENDANT L'ETE  
DES PRETRES ETRANGERS  
DANS LES PAROISSES DU DIOCESE

**CHARTRE D'ACCUEIL**

**UNE CHANCE POUR L'EGLISE**

Le séjour de prêtres d'autres Eglises dans notre diocèse offre une chance d'enrichissement mutuel par l'ouverture inter culturelle et par la coopération proposée par la pastorale locale. La mise en place d'un tel accueil peut être le fruit d'un échange avec une paroisse d'un diocèse étranger- notamment le diocèse de Fada N'Gourma au Burkina Faso avec lequel nous sommes jumelés – le fruit d'une amitié nouée lors de voyages ou de rassemblements internationaux ou le résultat d'une demande de service paroissial pour des semaines d'été.

Tout séjour qui engage la paroisse, tant au plan pastoral que financier, **y compris dans le versement d'honoraires de messes**, doit suivre **le protocole d'accord** mis en place dans le diocèse. En effet, il nous paraît bon de préciser un certain nombre de points d'attention pour que cette expérience soit un réel témoignage de fraternité universelle.

Si ce protocole n'est pas établi, il s'agit alors d'un séjour privé. Tous les frais sont à la charge de celui qui accueille et de celui qui est accueilli.

**PROTOCOLE D'ACCORD POUR UN SEJOUR PASTORAL D'ETE**

Δ **Accord inter diocésain** : afin que ce temps de séjour dans une paroisse signifie la communion entre Eglises, nous demandons au prêtre qui souhaite faire un tel séjour de **nous adresser l'accord écrit de son Evêque** ou de son Supérieur pour la période à passer dans notre diocèse. **Le prêtre devra être assuré pour sa Couverture sociale et médicale** par son diocèse et en fournir l'attestation. L'accueil tiendra compte des postes disponibles ou demandés pour les mois d'été. Le Service de la Coopération Missionnaire fera le lien entre les diocèses pour le suivi des demandes.

Δ **Une expérience pastorale** : le Curé de la paroisse et des membres de l'équipe d'animation pastorale préciseront au prêtre accueilli les tâches qu'il aura à assumer. En période de vacances, il se peut que le service à assurer soit plus réduit. **Il sera prévu des rencontres** organisées ou spontanées qui permettent dialogue, connaissance et découverte mutuelle, ainsi **qu'un accompagnement du prêtre** par quelques chrétiens plus « référents » pour la durée de son séjour.

Δ **Une prise en charge financière** : il est important que les engagements financiers réciproques soient clairs dès le départ. Organisés dans le cadre d'échanges inter églises, le diocèse souhaite que :

→ **Le voyage aller et retour** du pays de résidence jusqu'à PARIS ne soit à la charge ni du Diocèse, ni de la paroisse d'accueil.

**Le voyage de Paris à Narbonne ou Carcassonne et retour sera pris en charge par la paroisse d'accueil.**

→ La paroisse d'accueil s'engage à assurer au prêtre :

**le logement au plus près, dans la communauté,**

**La nourriture, le blanchissage, les déplacements nécessités par le ministère, ainsi qu'une carte téléphonique de 30 euros et disposera d'une connection internet.**

→ **La paroisse, en lien avec le diocèse, versera le montant des honoraires de messes célébrées par le prêtre durant le séjour.**

→ La paroisse, en accord avec les responsables locaux, pourra verser, si elle le souhaite, **une aide Matérielle** pour le service pastoral exercé par ce prêtre dans son pays. **Nous demandons au Prêtre accueilli d'éviter toutes formes de sollicitations directes auprès des paroissiens.** Il Sera bon de se mettre d'accord dès l'arrivée sur toutes ces questions d'argent dans un esprit de clarté.

Notre diocèse désire favoriser une coopération vécue en terme d'échange et trouver une attitude de réciprocité. Le prêtre accueilli, le prêtre et les chrétiens accueillants, chercheront à créer une ambiance amicale et fraternelle qui signifiera **P' EGLISE SANS FRONTIERES.**